

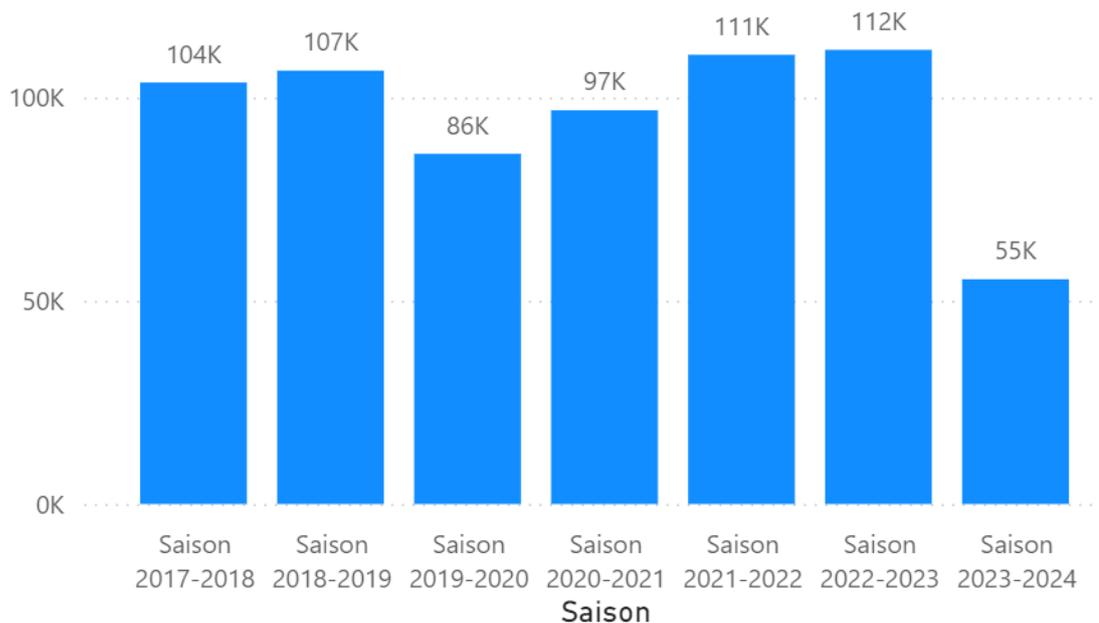
Assemblée Générale

Samedi 16 novembre 2024

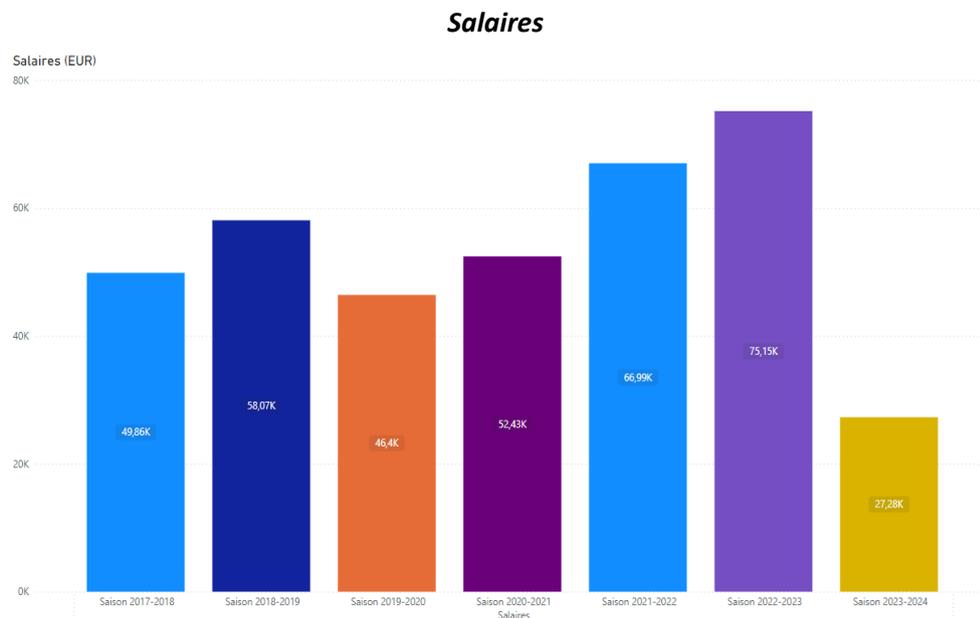
RAPPORT FINANCIER - Saison 2023/2024

- L'association a encaissé pour la saison 2023/2024 :
 - des cotisations pour un montant de : 55 705€ (111 550€ la saison précédente)
 - Soit moitié moins qu'en saison régulière, du fait :
 - des travaux dans la piscine Jean Boiteux de septembre 2023 à avril 2024,
 - du nombre très réduit de créneaux dans les piscines de remplacement.
 - En avril 2024, le club a eu un complément d'adhésions, et donc de cotisations, suite à des inscriptions complémentaires pour le retour dans la piscine Jean Boiteux.
 - Malheureusement, à la reprise des cours fin avril 2024 après les vacances scolaires de printemps, le bassin d'initiation (petit bassin) n'a été disponible que 2 semaines à la suite d'un problème technique qui n'a jamais été réparé jusqu'à la fin de la saison en première semaine de juillet 2024.
 - Ainsi nous avons dû rembourser les adhérents concernés pour un montant total de 7345€
 - Bébés nageurs : 76 adhérents
 - Club 3-6 ans : 50 adhérents
 - Ecole de natation Enfant « Premières brasses » : 28 adhérents
 - Soit un total de 154 adhérents
 - Au final, le montant de cotisations utiles est de 48 360€

Recettes : Cotisations (EUR) par Saison

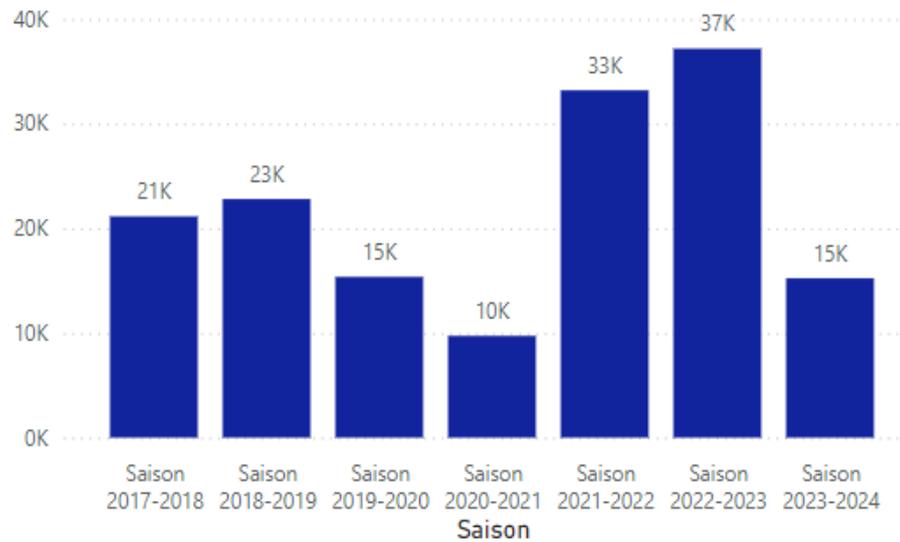


- des subventions pour un montant de : 12 000€, conformément à la convention pluri annuelle d'objectifs, signée en juillet 2024, avec la Ville de Paris pour les années 2024, 2025 et 2026.
 - des subventions pour un montant de : 953,5€ de la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) :
 - 232€ du Comité Paris pour aide exceptionnelle
 - 721,5€ pour aide aux associations pour le championnat national à Nice 2023 (versement en octobre 2023)
- Les principaux postes de dépenses sont :
- Les charges de personnel
 - 10 salariés sur la 1^{ère} partie de saison (septembre 2023 à mars 2024)
 - 12 salariés sur la 2^{nde} partie de saison (avril à juillet 2024)
 - Coût total de 42 503€ (112 324€ la saison précédente) répartis comme suit :
 - Rémunération du personnel : 27 278€ (75 151€ la saison précédente)
 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance : 15 225€ (37 173€ la saison précédente)



Charges sociales

Dépenses : Charges sociales (EUR) par Saison



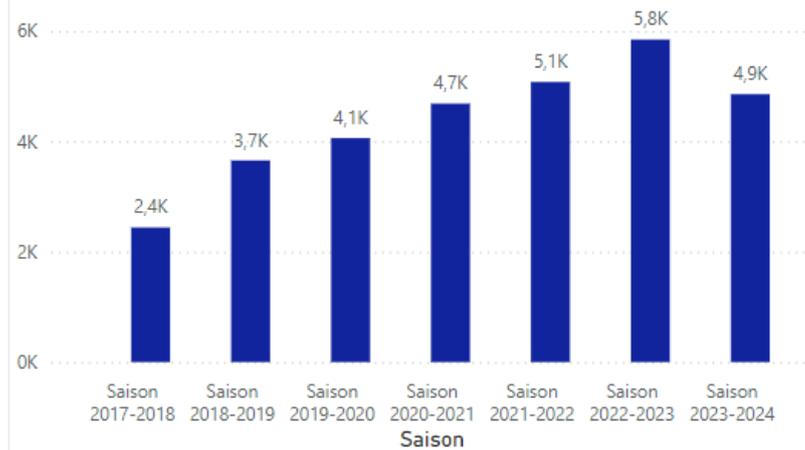
- Location de la piscine

- Location sur l'année 2023 : 9 711€ (contre 11 185€ en 2022)
 - En année classique avec une piscine normalement disponible, le coût est proche de 12 000€

- Exopaye

- Editeur gestionnaire de la paie, pour 4 859€.
 - Moins de bulletins de paie à générer

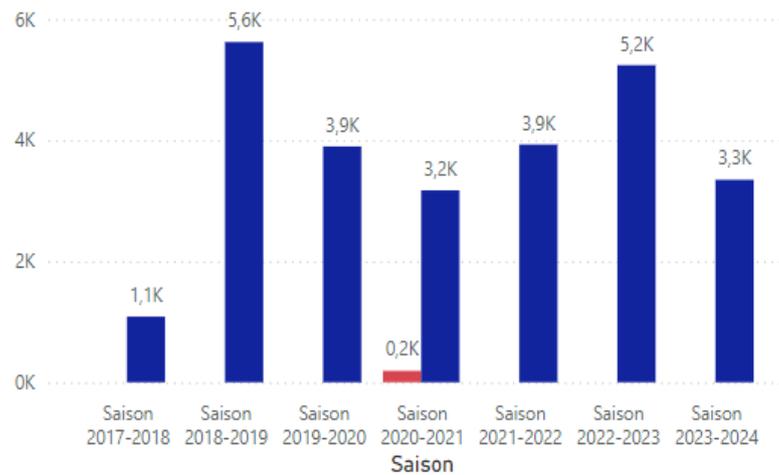
Dépenses : Exopaye (EUR) par Saison



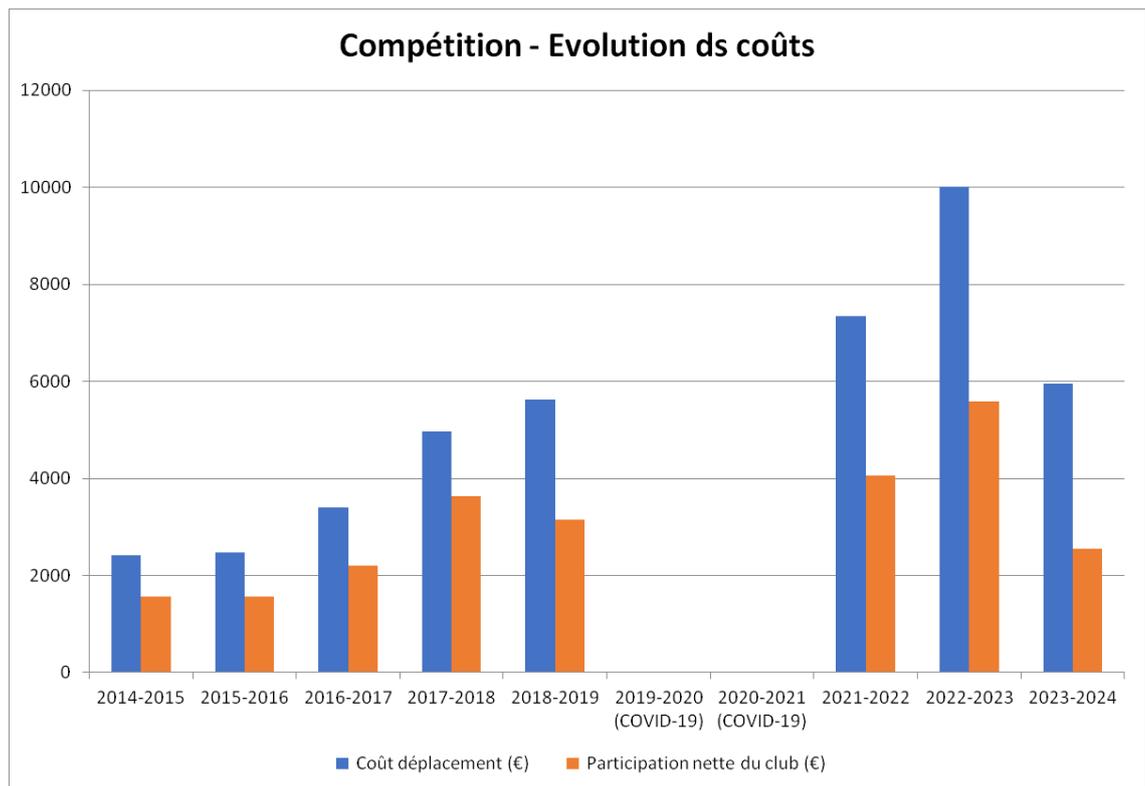
- Cotisations et licences FSCF

- Coût total : 3 336€.
 - Moins d'adhérents à licencier

Dépenses : Licences FSCF (EUR) par Saison



- Participation club au championnat national de la FSCF à Lons-le-Saunier de 2 550€ pour un coût total de 6 000€.
 - Réduction de la participation nette du club dans une optique de maîtrise des dépenses



➤ Déficit sur la saison 2023/2024 : -7 891€

Suite à la fin des travaux courant avril 2024 dans la piscine Jean Boiteux, le club a ouvert de nouveaux créneaux pour inscription de nouveaux adhérents avec des tarifs adaptés.

La reprise « adhérents de septembre 2023 » + « adhérents de avril 2024 » a eu lieu après les vacances scolaires de printemps 2024.

Malheureusement, **le bassin d'initiation (petit bassin) a été hors service** peu après cette reprise, et le **problème technique n'a jamais pu être résolu avant la fin de la saison début juillet 2024.**

Aussi les cours Bébés nageurs, Club 3/6 ans et Enfants Débutants n'ont quasiment jamais pu avoir lieu.

Cela représente 154 adhérents que nous avons remboursés pour un montant de 7345€.

Les maîtres-nageurs salariés du club ont été payés malgré l'absence de cours pour raison technique.

- **Le club a demandé une subvention exceptionnelle de 5 000€ sur 2024/2025 (en plus des 12 000€ de la CPO) pour prendre en compte ce problème sur le bassin d'initiation.**

➤ Valorisation du travail des bénévoles :

- Le bénévolat est l'un des fondamentaux de la vie associative. Les membres du Comité de Fonctionnement sont bénévoles c'est-à-dire qu'ils réalisent une activité gratuitement (temps passé) au profit du club.
- Il n'est pas obligatoire de comptabiliser cette activité gratuite si cela n'est pas essentiel à la compréhension de la situation économique de l'association (importance non significative) ou si les outils d'évaluation et de mesure (temps passé, équivalent en salaires et charges sociales) de ces contributions volontaires ne sont pas fiables.
- Cependant il est utile à la compréhension des adhérents de montrer le temps consacré par les membres du Comité de fonctionnement à la gestion des Colombes de Bercy.
- Le volume horaire global que le Comité de Fonctionnement consacre à l'administration des Colombes de Bercy est d'environ 1500 heures.
- Chacun des membres du bureau passe plus de 300 heures pour le club sur la saison : ceci équivaut à près de 40 jours de 8 heures pour chaque membre du bureau.

Annexe au rapport financier de la saison 2023 – 2024

